

Dossier suivi par :
Sylvie DUMARTIN
Tél. : 01 14 17 38 36
Mél : DG75-L330@insee.fr

Paris, le 23 mai 2013
N°316/DG75-L330/SD/MG

Objet : Premières orientations des producteurs de statistique publique pour le moyen terme 2014-2018 – Entreprises et stratégies de marché

La connaissance, structurelle, conjoncturelle et thématique, du secteur productif reste primordiale, au niveau national et européen, et nécessite un suivi fort en terme de fourniture de données et d'analyses mais aussi en terme de comparabilité européenne.

Sur ce moyen terme, les acteurs de la statistique publique d'entreprise vont, en premier lieu, répondre aux obligations et aux demandes telles qu'elles ont été exprimées dans les règlements européens, par le CNIS, par différents acteurs publics, organisations professionnelles et chercheurs lors de réunions ou d'échanges.

Le programme à moyen terme s'inscrit également dans les orientations transversales à toute la statistique publique :

- le développement des statistiques locales ;
- le développement durable ;
- l'application du code des bonnes pratiques de la statistique européenne ;
- les démarches de simplification et de modernisation de l'action publique.

Les producteurs de la statistique publique d'entreprise poursuivront leurs innovations technologiques, méthodologiques, thématiques et organisationnelles de façon à répondre le mieux possible à tous les enjeux de la statistique d'entreprise.

1 - LES ENJEUX POUR 2014-2018

Le moyen terme 2014-2018 ne marquera pas de rupture avec les moyens termes précédents. Toutefois, certains chantiers trouveront leur origine dans de nouvelles demandes, nationales et européennes.

La connaissance des entreprises constitue un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française (et en particulier son industrie), sa compétitivité, son positionnement européen et international.

Une meilleure compréhension des phénomènes de mondialisation est également un enjeu majeur, que ce soit du côté de la connaissance statistique que du côté de son impact économique.

Il apparaît également un besoin de **données localisées** sur l'appareil productif des entreprises, **incluant les Dom**, pour mieux connaître le fonctionnement des territoires.

Des demandes sont apparues sur le système productif pour une meilleure compréhension des **filières**, une meilleure connaissance des **associations** mais aussi des besoins d'analyses par **catégories d'entreprises (PME, ETI et grandes entreprises)** et de **localisation** de l'appareil productif.

La nécessité de disposer de plus de **comparaisons européennes** est également forte.

Enfin, les besoins d'une meilleure compréhension des liens entre les approches microéconomiques de comportement des entreprises pour éclairer l'analyse macroéconomique des grands agrégats de comptabilité nationale se fait également sentir. Des études pourront par exemple être consacrées aux taux de marge ou aux ratios de rentabilité, ou encore à l'étude des entreprises exportatrices.

Concernant les statistiques conjoncturelles, la qualité, l'objectivité et l'actualité resteront une priorité dans un contexte de prolifération d'informations issues de sources très disparates. L'information du grand public, des professionnels mais aussi le pilotage des politiques publiques exigera toujours plus de dispositifs de **suivi des volumes et des prix**, réactifs, fins, et impartiaux à différents stades des filières et dans différents secteurs. En particulier, sur ce moyen terme, une meilleure connaissance des **secteurs des services et de la construction** apparaissent comme un enjeu important.

L'utilisation des **données administratives** doit être étendue pour alimenter le débat public à moindre coût. Il faut pouvoir mobiliser des sources administratives et s'assurer de leur pérennité et de leur qualité... donc être associé en tant que statisticien à la construction des futurs fichiers créés suite à des dispositifs administratifs. Aussi les besoins d'analyse doivent être anticipés en insérant dans les textes réglementaires les éléments permettant d'en faire un usage statistique (par exemple, mobilisation des numéros Siret et Siren dans les sources sur l'emploi pour une connaissance de l'emploi non salarié et surtout de l'intérim).

Un enjeu important sera la **diffusion avec un label**. Des interrogations s'élèvent sur les questions liées à la place et au rôle de la statistique publique dans un monde où beaucoup d'informations sont disponibles (sur internet via les moteurs de recherche, sur les open data et en particulier Etalab).

Une préoccupation apparaît avec force : les **contraintes budgétaires, financières, informatiques et surtout humaines**, vont rendre cet exercice difficile et des arbitrages seront nécessaires.

2 – LE CADRE DE LA STATISTIQUE EUROPEENNE

Une grande partie du programme de travail de la statistique d'entreprise sera constituée de travaux réguliers soumis à réglementation européenne. Ces travaux correspondent dans l'ensemble également à des demandes nationales.

Pour l'Insee, il s'agit de suivre et connaître annuellement ou en infra-annuel, à un niveau microéconomique et à niveau macroéconomique, les structures de production de l'industrie, du commerce et des services marchands (qui produit quoi) et leur démographie, les productions annuelles, les productions des branches des industries, les comptes des entreprises, les prix, les indices mais également les conditions de production via de nombreuses enquêtes thématiques (telles celles sur l'innovation, les TIC, les consommations d'énergie, les investissements et dépenses courantes pour protéger l'environnement – Antipol, activités des filiales étrangères des groupes français – Outward FATS...).

Dans le domaine de la statistique agricole, il s'agit notamment de suivre et connaître annuellement ou en infra-annuel l'occupation et l'utilisation du territoire, les structures de production, les productions végétales et animales, les productions des branches des industries agroalimentaires et forestières, les comptabilités des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires, les revenus, les prix, les échanges extérieurs en produits agroalimentaires.

Par ailleurs, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture piloté par la Commission européenne (Direction générale des affaires économiques et financières), le Département des enquêtes de conjoncture de l'Insee continuera de participer



activement aux réflexions méthodologiques destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

Le nouveau règlement cadre européen de la statistique d'entreprise « **FRIBS** » (Framework Regulation Integrating Business Statistics) est en préparation. Il aura pour but d'améliorer la cohérence des différentes statistiques d'entreprises. L'ensemble des règlements existants sur les entreprises serait intégré en un seul. Eurostat remettra à plat la notion d'unité statistique « entreprise » à cette occasion. Dans ce cadre de réflexion, la statistique publique française, et en particulier l'Insee, veillera à être force de proposition sur la mise en place de nouvelles définitions ou enquêtes (par exemple en les mettant en place en France à l'avance pour tester et orienter les travaux) et en participant fortement à l'élaboration des règlements pour veiller à un équilibre correct entre coût et qualité.

Dans le domaine du commerce extérieur, la statistique actuelle, dans le cadre du système européen Intrastat, fait partie des obligations européennes considérées comme trop coûteuses pour les répondants par la Commission européenne (Eurostat). Cette dernière souhaite simplifier les exigences européennes afin d'alléger la charge sur les entreprises, tout en laissant à chaque Etat-membre la responsabilité de maintenir le système actuel en s'appuyant sur le droit national. Le **projet Simstat** mettrait en oeuvre des échanges de données individuelles dans une optique de flux unique, où chaque Etat membre mesurerait ses seules expéditions et dépendrait de ses partenaires pour les introductions.

Concernant les statistiques conjoncturelles, la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee (DSE) aura notamment à répondre aux nouvelles demandes de la Commission européenne (Eurostat) programmées dans le cadre d'une évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme (« STS-package ») consistant à définir deux nouveaux indicateurs conjoncturels : un **indice de production (en volume) dans les services** et un **indice de volume des ventes dans le commerce**, grâce à une extension en parallèle de la couverture des indices de prix à la production dans les services, à horizon 2016-2018.

La DSE travaillera à la convergence des nomenclatures des enquêtes mensuelles de branches et des indices de prix à la production. Cet objectif est motivé par les recommandations internationales qui visent à **privilégier les indicateurs de production en valeur déflatés** partout où cela apparaît pertinent (cycles de production courts, faibles stocks) lors des rebasements de branches de l'indice de la production industrielle (IPI).

3 – LES GRANDS INVESTISSEMENTS METHODOLOGIQUES LANCES SUR LE MOYEN TERME PRECEDENTS SERONT POURSUIVIS.

Du côté structurel, les grands investissements méthodologiques lancés sur le moyen terme précédents sur les notions d'entreprises, avec en particulier **le profilage, et de catégories d'entreprises (micro entreprises, PME, ETI et grandes entreprises)** seront poursuivis, consolidés, étendus à l'ensemble des statistiques d'entreprises et leurs résultats diffusés en accompagnant les différents profils d'utilisateurs. Ces grands projets permettront de répondre aux demandes posées au service statistique public pour un meilleur suivi des évolutions du système productif avec en particulier une meilleure définition des entreprises et un meilleur suivi des groupes et de la mondialisation. Il s'agira dans ce moyen terme de restructurer et repenser toutes les statistiques du système productif avec ces nouvelles notions.

Les chantiers lancés sur les **répertoires** seront poursuivis et se termineront. Il s'agit d'une part de la mise en place **d'un véritable répertoire statistique (appelé « Sirus »)**, pièce centrale de toute les statistiques d'entreprise, y compris en dehors de l'Insee, qui permettra le calcul des catégories d'entreprises. Il permettra aussi le repérage des groupes et des réseaux, le suivi des statistiques démographiques d'entreprises, la mutualisation d'informations sur une présomption de cessation pour les unités sur lesquelles il n'y a pas de retour en cas d'enquête, et le calcul de la charge des entreprises en terme de réponse aux enquêtes de la statistique publique.

Le répertoire sirène se recentrera sur des fonctions administratives.



Enfin, suite aux décisions du G20 de créer un **dispositif d'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers**, afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques systémiques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques, l'Insee, afin de profiter des synergies avec le numéro SIREN, a été désigné comme opérateur pour attribuer cet identifiant aux entités françaises. La DSE mettra en place les procédures d'attribution et de diffusion de ces identifiants.

Tous ces travaux autour des répertoires, très lourds, permettront une montée en qualité de la statistique d'entreprise avec des références et notions communes et partagées.

Du côté des statistiques conjoncturelles, **les investissements méthodologiques et organisationnels** entrepris à l'Insee se poursuivront. Il s'agit essentiellement de plusieurs projets lourds de refonte d'applications dans le but de leur harmonisation et mutualisation (projets dits « Papaye », rénovation des indices de prix à la production, « Harmonica », refonte de l'exploitation des données de chiffres d'affaires, et « Ocapi » refonte de la chaîne des enquêtes mensuelles de branche et de calcul de la production industrielle, fédérés par le projet commun « Premice »).

4 – L'UTILISATION STATISTIQUE DE DONNEES COLLECTEES EN DEHORS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

L'utilisation de sources administratives au lieu d'enquêtes demeure une orientation fondamentale, l'expertise de nouvelles sources pour un usage statistique sera développée.

La DSE va entamer une réflexion pour une meilleure connaissance de **l'emploi dans les entreprises en mobilisant les sources administratives** déjà existantes pour enrichir ses données structurelles en terme d'emploi salarié, non salarié et d'interim. En particulier, il s'agit d'examiner la cohérence des données d'emploi actuellement existantes dans les sources propres aux statistiques d'entreprises (Resane notamment) avec les données disponibles grâce aux sources statistiques construites pour les besoins de la statistique sociale, qui elles mêmes vont évoluer. La DSE suivra ces travaux en coordination forte avec la direction des statistiques sociales. Les possibilités d'appariement seront notamment explorées.

La DSE va investir sur le sujet des **flux commerciaux**, et travaillera avec la Banque de France et la Direction générale des douanes (SSM Douanes) afin de mieux articuler les différentes sources au niveau individuel, mieux connaître les échanges de biens et services des entreprises avec l'extérieur, et mieux évaluer les facteurs de performance des entreprises et des groupes et leur contribution à l'économie nationale.

Dans le cadre de la production de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'Insee a décidé en 2011 de poursuivre l'investigation en testant le projet **d'exploitation des données de caisse de la grande distribution** sur des données réelles. L'enquête expérimentale, dont la collecte s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015, vise à fournir les informations préalables nécessaires à toute décision d'une utilisation des données de caisse pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC). L'Insee collecte les données par voie électronique sécurisée. Les résultats de l'enquête expérimentale seront présentés dans le cadre des commissions du Cnis, aux enseignes participant au groupe de travail et en interne à l'Insee. Ils seront de plus valorisés au travers de la rédaction d'articles méthodologiques et de contributions à des congrès de statistique aux niveaux national et international.

Le SOeS étudiera l'allègement de la charge des entreprises répondantes à l'enquête sur le transport routier de marchandises en testant l'extraction de données à partir de leur logiciel de gestion de flotte. Sur les aspects « déplacement » et « consommation d'énergie », des expérimentations devraient pouvoir être menées pour mobiliser de nouvelles sources de données (enregistrement des déplacements par les opérateurs téléphoniques, mobilisation des données relevées par les compteurs « intelligents »).

Le SSP-Agriculture poursuivra ses efforts pour étendre, après expertise, l'usage des sources administratives afin d'alléger la charge d'enquêtes et enrichir les analyses par appariement



de sources. De nombreuses sources administratives sont d'ores et déjà mobilisées : , fichiers d'aide de l'ASP, données de FranceAgriMer, de la MSA, de l'Odeadom, données de l'agence Bio, BDNI bovine pour le suivi des abattages... La possibilité d'accroître la mobilisation de telles sources sera systématiquement examinée, notamment dans le champ de la connaissance du territoire et des espaces agricoles.

5 – LES ENQUETES

Une meilleure connaissance des **associations** sera possible grâce, en particulier, à l'enquête sur les associations qui sera réalisée en 2014 par l'Insee et est actuellement en cours de préparation.

Les nouvelles thématiques abordées récemment, comme **la mondialisation des groupes, les chaînes de valeur¹, la responsabilité sociétale des entreprises, l'usage des TIC dans les TPE, ou le commerce électronique** seront inscrites dans un calendrier pluriannuel de manière à pouvoir être abordées régulièrement, et ce d'autant plus si elles répondent à des demandes européennes et ministérielles.

La sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) de la DGCIS souhaite développer un recueil d'information sur **les filières** qui soit fiable et précis. Cette notion de filière a été placée au centre de la nouvelle politique industrielle du gouvernement, notamment dans le cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI). Cette politique a pour objectif de redonner à l'industrie tout son dynamisme et de renforcer la compétitivité des entreprises industrielles. A cette fin, plus d'une dizaine de filières stratégiques ont été identifiées. En 2013, le traitement de la filière automobile, sur la base d'une enquête spécifique sera achevé. Il sera suivi, à moyen terme par le traitement d'autres filières.

Le SSM Douane a pour projet de mener une enquête, dite **CAF-FAB**, auprès des entreprises ayant une activité à l'international afin de mesurer les coûts de transports et d'assurances liés aux échanges extérieurs. La dissymétrie dans l'enregistrement des flux du commerce extérieur (y compris coût, assurance et fret à l'entrée du territoire national et jusqu'au destinataire pour les importations, en tenant compte des seuls coûts de transport et d'assurance jusqu'à la sortie du territoire national et non pas jusqu'au destinataire final pour les exportations) conduit à surestimer le montant des importations et donc à dégrader le solde commercial. L'enquête CAF-FAB permettrait d'effacer ce biais en appliquant un taux de correction CAF-FAB au montant des importations.

Dans le domaine de l'**agriculture**, une nouvelle enquête sur la structure des exploitations agricoles sera conduite en 2016, dans le cadre du cycle des enquêtes inter recensements agricoles. Plusieurs enquêtes statistiques seront poursuivies pour répondre au besoin de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation des plans d'action ministériels (cycle des enquêtes sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les pratiques culturales pour les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture et les cultures légumières). Le SSP mènera en 2016, comme tous les trois ans, une enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Enfin, en ce qui concerne les productions animales, il apparaît important de mener une enquête sur les bâtiments d'élevage (la dernière date de 2006), couplée avec une enquête sur les pratiques d'élevage. Les besoins sont multiples et sont clairement identifiés par les utilisateurs. Ces enquêtes, couplées avec celles sur les pratiques culturales, permettront de disposer d'une vue globale et fine sur le fonctionnement technique des exploitations agricoles et permettront notamment d'actualiser et d'affiner la mesure des excédents d'azote, et la production des gaz à effet de serre.

La statistique d'entreprise continuera d'**innover dans ses processus d'acquisition, de traitement et de diffusion d'informations.**

¹ L'enquête cherche à mettre en évidence le processus de fragmentation de la chaîne de production développé par les entreprises et qui les conduit à externaliser en France ou à l'étranger des travaux réalisés jusque-là de façon interne.



Outre l'extension du recours aux données administratives déjà citée, elle poursuivra, en cohérence avec les préconisations du code des bonnes pratiques de la statistique publique et dans le cadre de la simplification administrative, **la dématérialisation de ses processus de collecte d'information**. Les nouveaux processus de collecte (par internet ou par ordinateurs portables) vont s'étendre à toutes les enquêtes.

Dans l'objectif d'allègement de la charge de réponse aux enquêtes, l'Insee étudiera la possibilité d'harmoniser davantage les procédures de collecte des enquêtes quantitatives (indicateurs infra annuels) et des enquêtes d'opinion (enquêtes de conjoncture), afin de ne plus avoir à collecter des informations semblables sur les questionnaires d'enquêtes (chiffres d'affaires et effectifs notamment).

6 – LES INDICES

La DSE **développera des indices de prix du commerce extérieur**. En effet, pour définir des indices du commerce extérieur plus cohérents avec les données douanières, voire de la balance des paiements, il serait nécessaire d'étendre la collecte des indices de prix de production exportée à des indices de prix d'exportations indirectes ou de ré-exportations, voire de concevoir des indices de prix du négoce international.

La DSE entamera une réflexion sur **des indices de prix des services agricoles, de la pêche, de la sylviculture et de certains types de construction**, qui ne sont pas encore intégrés dans les indices de prix à la production. De plus, en termes d'organisation, le Commissariat général au développement durable (SEEIDD) et l'Insee organiseront le transfert de l'un vers l'autre de la maîtrise d'œuvre, puis de la maîtrise d'ouvrage, des index du bâtiment et des travaux publics.

7 – TERRITOIRES / REGIONS

Les spécificités régionales continueront d'être prises en compte, notamment à travers la possibilité d'extensions régionales dans le cadre de partenariats pour les enquêtes innovation et pour les enquêtes sur l'hébergement touristique.

La poursuite de **l'intégration des Dom** dans le champ de l'ensemble des enquêtes, travaux et études sera également un impératif en poursuivant et finalisant les objectifs du moyen terme précédent. Des travaux d'expertise viseront à rechercher quels sont les domaines d'information qui demeurent mal couverts dans les DOM, et les résultats des enquêtes nationales couvrant les DOM seront particulièrement étudiés.

8 - DIFFUSION

Les services producteurs de statistique publique valoriseront davantage leurs travaux.

L'Insee référence sur les entreprises, lancé en fin d'année 2013, sera annuel et s'enrichira chaque année de nouvelles statistiques et analyses.

Après les grands investissements méthodologiques sur le système d'information sur les entreprises, une réflexion va être lancée sur la diffusion des nouvelles statistiques liées aux modifications de la notion d'entreprise et l'introduction des catégories d'entreprises.

Les producteurs s'efforceront également de mettre en ligne plus de statistiques tirées des travaux réguliers.

En matière d'accès aux données, la mise à disposition des données d'enquêtes aux chercheurs via le centre d'accès sécurisé de données (CASD) sera développée.

9 – THEMATIQUES SPECIFIQUES

Dans le domaine de l'agriculture, le SSP poursuivra l'investissement engagé sur le moyen terme précédent pour une meilleure expertise et valorisation des **domaines du bois et de la forêt**, ainsi que de celui des **industries agroalimentaires**.



Du côté de la forêt, les besoins, déjà exprimés lors du moyen terme précédent et auquel le SSP s'est efforcé de répondre, se renforcent en terme de connaissance actualisée de toute la filière, des prestataires de travaux forestiers jusqu'à la fabrication de produits en bois.

L'**agroalimentaire** constitue un enjeu de plus en plus important pour le développement des filières agricoles dans un contexte de réflexion sur l'industrie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international. Il apparaît également un besoin de données localisées sur l'appareil productif des entreprises (y compris les Dom) pour mieux connaître le fonctionnement des territoires.

Concernant l'analyse des différents systèmes techniques de production en agriculture, il paraît important de mieux **évaluer le coût et les marges dégagées par les pratiques nouvelles alternatives**. Au-delà des coûts globaux d'exploitation, en partie liés aux structures d'exploitations, et notamment aux choix de mécanisation, il s'agira d'évaluer les coûts et les marges par type d'itinéraire technique et à structure constante. Dans cette perspective, il conviendra d'expertiser dans quelle mesure les données actuellement collectées (données du RICA, enquête sur le prix des intrants et enquête sur les pratiques agricoles) sont suffisantes pour conduire ces analyses et d'identifier les sources complémentaires qui pourraient être mobilisées.

Les problématiques **d'installation et de renouvellement des exploitations agricoles** feront également l'objet de travaux spécifiques. En particulier, la ré-interrogation à trois ans des exploitations récemment créées de 2013 dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2016 devrait permettre de disposer d'un suivi des nouvelles exploitations, et notamment d'analyser les déterminants du taux de survie.

Dans le domaine de la construction et du logement, un groupe de travail dans le cadre de la Commission des comptes du logement, mis en place à la fin de 2012 réfléchit à aux moyens d'améliorer la connaissance du **coût du foncier**. Durant la période 2014-2018, l'essentiel des instruments permettant de collecter de l'information sur les prix et les coûts (ECLN, ICC) sera refondu pour garantir une meilleure qualité des données.

Le suivi conjoncturel de la construction verra l'aboutissement des travaux de fiabilisation de Sitadel, outil d'élaboration d'indicateurs statistiques de **nombre de logements autorisés ou mis en chantier**. La réorganisation permettra l'estimation des ruptures de série des surfaces de locaux et la reconstitution de séries longues.

Dans le domaine du **tourisme**, les enquêtes auprès de la « demande » (les touristes, français et étrangers) sont conduites sous la responsabilité de la sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) de la DGCIS, les enquêtes auprès de « l'offre » sont conduites par l'Insee.

L'enquête sur le suivi de la demande touristique permet de suivre l'évolution des comportements touristiques des personnes résidant en France, elle est complétée par l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger. Ces enquêtes ne sont actuellement pas labellisées par le CNIS. En cohérence avec la démarche en cours visant à faire de P3E un service statistique ministériel (SSM), la procédure de labellisation de ces enquêtes sera engagée.

Le système d'information de l'Insee sur l'offre du secteur du tourisme devra être remis à plat dans la perspective de gains de productivité et d'une meilleure articulation avec les logiciels de gestion des établissements concernés. La nouvelle classification des hôtels et campings devra être prise en compte, une diffusion comprenant des indicateurs de précision devra être conçue.

Le compte satellite du tourisme sera enrichi dans deux directions : la mesure de l'emploi généré par les activités économiques liées au tourisme et la régionalisation du compte.

Le Commissariat général au développement durable (SOeS) mènera un travail important sur **l'offre de transport**, notamment la disponibilité d'infrastructures et de services. Afin de mieux comprendre des capacités de report d'un mode de transport à un autre, et d'essayer d'expliquer les choix des différents acteurs en terme de transport, une meilleure connaissance de l'offre est indispensable, tant dans les marchandises (connaissance des entrepôts) que des voyageurs. Un approfondissement de la connaissance des investissements en infrastructure, en relation avec les travaux engagés par l'OCDE,



permettrait également un rapprochement entre investissement et service rendu de manière à mieux connaître le rendement économique de ces investissements.

Le SOeS valorisera les données sur le **transport ferroviaire**, à la suite notamment de la publication récente des textes législatifs et réglementaires en organisant la collecte et la diffusion. Au delà, le SOeS souhaite développer plus généralement la production de données sur les transports en commun.

A moyen terme, **l'évaluation de l'impact économique des politiques publiques d'aides aux entreprises** mobilisera fortement la sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) de la DGCIS, qu'il s'agisse, en amont, d'un soutien à l'élaboration de ces politiques ou, en aval, de l'évaluation de leur impact à moyen-long terme.

Dans la période à venir, les orientations principales porteront sur :

- les pôles de compétitivité, avec la poursuite du suivi statistique régulier (enquête annuelle et tableau de bord des pôles) et, surtout, la démarche d'évaluation de l'impact macroéconomique de cette politique ;
- les conséquences des importantes évolutions apportées au dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) ;
- l'évaluation de l'impact économique du dispositif de la « jeune entreprise innovante » (JEI) ;
- les questions énergétiques et environnementales, en particulier l'évaluation des nouveaux dispositifs légaux sur la compétitivité des entreprises industrielles ;
- la nouvelle politique industrielle, concrétisée par la mise en place du Conseil National de l'Industrie (CNI) ;
- l'analyse de la dynamique des entreprises dans les territoires.

